

# La population invitée à participer au projet de Parc naturel régional

**Q**uarante ans que ça traîne, cette histoire. Mais cette fois-ci, toutes les conditions sont réunies pour que le Parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume voie le jour. En 2016, même. Au terme de longues démarches, dont la première phase est en train de se dérouler actuellement. Mercredi soir, au centre culturel de La Cadière, les initiateurs du projet ont échangé avec la population au cours d'une réunion publique. Et en ont profité pour annoncer le lancement du processus de concertation qui aboutira à l'élaboration d'un diagnostic partagé. Un diagnostic pour lequel « nous avons besoin de l'investissement fort de la population », lance Michel Gros, maire de La Roquebrussanne et président du syndicat mixte de préfiguration nouvellement mis en place.

## Vingt-six communes

Des groupes de travail vont ainsi être créés. Limités à vingt personnes, dont un représentant par association ou organisme, ils sont ouverts à la population et permettront de tracer les grandes lignes de la charte du PNR, valable douze ans.



**René Jourdan, maire de La Cadière, Michel Gros, président du syndicat mixte et Alexandre Noël, directeur, ont répondu aux interrogations des riverains.**

(Photo Dominique Leriche)

Le Parc a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de ce territoire d'exception. « Concilier développement et préservation » résume Alexandre Noël, directeur du syndicat mixte.

Vingt-six communes composent ce territoire de 108 000 hectares et 180 000 habitants, et divisé en quatre collèges. La partie Sud s'étend sur tout le Nord de l'ouest-Var. De nombreux représentants d'associations, d'organismes ou même d'intérêts particuliers ont ainsi participé aux échanges, afin d'exprimer leurs craintes « de l'inutilité d'une instance supplémentaire », ou encore d'appeler à la mobilisation pour que le

PNR Sainte-Baume « dispose d'une identité forte ». Une identité qui correspondrait aux habitants de son périmètre,

et qu'eux seuls peuvent déterminer en participant à la construction de cet espace de vie.

## Et la LGV ?

Bon nombre des quatre-vingts riverains qui composaient l'assemblée n'avaient qu'une seule question à la bouche : « Le Parc naturel régional pourra-t-il peser contre le projet de Ligne nouvelle (ex-LGV Paca), et sera-t-il créé assez vite pour le faire ? » Peser, peut-être. Mais le président du syndicat mixte de préfiguration rappelle que « le PNR

n'a aucun pouvoir décisionnel ; son avis est seulement consultatif ». En revanche, c'est aux habitants et aux élus inclus dans le périmètre de s'opposer plus fermement au projet. Mais nul doute qu'une instance qui prévoit de protéger ses espaces boisés, ses terres agricoles, ses espèces menacées et sa biodiversité devrait peser dans la balance.